



## L'OBJECTIF DU DLA

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) a pour mission d'accompagner les structures de l'ESS à :

- > créer et/ou pérenniser l'emploi,
- > développer leurs activités,
- > consolider leurs modèles économiques.



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes structures employeuses du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) réunionnaises qui désirent consolider et développer ses activités et ses emplois.

Les structures prioritaires du DLA sont les :

- > PMA, petites et moyennes associations hors fédération,
- > Structures qui souhaitent travailler sur leur modèle économique, le regroupement ou la coopération,
- > Structures à haut potentiel d'emploi,
- > Structures ayant besoin d'un accompagnement avant intervention investisseur ou banque.

Les conditions de réussite du parcours d'accompagnement DLA sont :

- > La démarche volontaire de la structure,
- > L'implication des dirigeants.



## QUELLE EST LA PROCÉDURE ?



### 1. Accueil

Prise de contact avec France Active Réunion



### 2. Diagnostic partagé

Réalisation d'un diagnostic partagé et définition d'un plan d'accompagnement réalisé par un chargé de mission de France Active Réunion



### 3. Construction du parcours

Enrichissement de l'analyse par le comité d'appui DLA composé d'acteurs locaux spécialisés sur l'ESS



### 4. Mise en oeuvre de l'accompagnement

Mise en place de l'accompagnement avec la mobilisation d'un prestataire extérieur



### 5. Suivi

Suivi de la structure par les chargés de mission de France Active Réunion pendant et après l'accompagnement



## LES CARACTÉRISTIQUES DU DLA

L'étude personnalisée réalisée par les chargés de mission va permettre aux dirigeants d'interroger leurs structures par un regard extérieur spécialisé.

L'objectif de ce travail est de prioriser les besoins d'accompagnement et de définir un cahier des charges pour une prestation d'ingénierie.

Cette prestation d'ingénierie est réalisée par un consultant extérieur sélectionné par France Active Réunion.

Les ingénieries peuvent être :

#### > Individuelles :

- Conseils stratégiques et pratiques sur mesure,
- Appui à la mise en oeuvre opérationnelle.

#### > Collectives :

- Mises en oeuvre de projets partagés, mutualisation de moyens,
- Conseils et appui sur une thématique commune,
- Appui à la structuration de filières.

L'intervention du consultant est prise en charge financièrement par le DLA. Elle varie en moyenne entre 6 à 10 demi-journées d'intervention directe (pour des accompagnements de 3 à 6 mois).

L'accompagnement DLA et l'intervention du consultant doivent permettre à la structure bénéficiaire de se projeter à moyen terme et de construire un plan d'actions stratégique cohérent, précis, et directement opérationnel pour :

- > Développer ses activités et l'emploi,
- > Renforcer son autonomie financière,
- > Renforcer sa stratégie de développement,
- > Renforcer son ancrage territorial.

Dispositif porté par

FRANCE ACTIVE  
Les entrepreneurs engagés  
LA RÉUNION

10 rue Champ Fleuri  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 721 727  
dlareunion@gmail.com

franceactive-reunion.org

